



منظمة الوحدة الافريقية

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY

ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

ORGANISATIE VAN AFRIKAANSE EENHEID

Tél. 734 96 03 / 734 98 30

Bureau Permanent de l'O.U.A. à Bruxelles
Avenue de Cortenberg 66 (5^{ème} étage)
1040 Bruxelles, Belgique (Belgium)

Telex. 64464 OAU BRU B

REF., OAU.Bru/POL.I/416

Le Bureau Permanent de l'Organisation de l'Unité africaine à Bruxelles présente ses compliments aux Ambassades francophones des Etats membres de l'OUA à Bruxelles et a l'honneur de leur faire parvenir, ci-joint, pour information, la traduction française du mémorandum adressé par le Président du Groupe africain à S.E. Sir. Geoffrey HOWE et dont le texte anglais leur avait été envoyé par la note verbale No. OAU.Bru/Bur/379 datée du 15 septembre 1986.

Le Bureau Permanent de l'Organisation de l'Unité africaine à Bruxelles saisit cette occasion pour renouveler aux Ambassades francophones des Etats membres de l'OUA à Bruxelles les assurances de sa très haute considération.

Bruxelles, le 7 octobre 1986



Aux Ambassades francophones
des Etats membres de l'OUA
à Bruxelles.



منظمة الوحدة الافريقية

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY

ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

ORGANISATIE VAN AFRIKAANSE EENHEID

Tél. 734 96 03 / 734 98 30

Bureau Permanent de l'O.U.A. à Bruxelles
Avenue de Cortenberg 66 (5^{ème} étage)
1040 Bruxelles, Belgique (Belgium)

Telex , 64464 OAU BRU B

RÉF. OAU.Bru/POL.I/371

MEMORANDUM DU PRESIDENT DU GROUPE OUA DES AMBASSADEURS
ACCREDITES AUPRES DE LA CEE SUR LA NECESSITE D'IMPOSER
DES SANCTIONS GLOBALES ET OBLIGATOIRES CONTRE L'AFRIQUE
DU SUD

ADRESSE A

S.E. Sir Geoffrey HOWE M.P.

SECRETAIRE AU FOREIGN OFFICE DU ROYAUME
UNI ET PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
EUROPEEN



منظمة الوحدة الافريقية

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY

ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

ORGANISATIE VAN AFRIKAANSE EENHEID

Tel. 734 96 03 / 734 98 30

Bureau Permanent de l'O.U.A. à Bruxelles
Avenue de Cortenberg 66 (5^{ème} étage)
1040 Bruxelles, Belgique (Belgium)

Telex, 64464 OAU BRU B

RÉF.: OAU.Bru/POL.I/371

A

S.E. Sir Geoffrey HOWE, M.P.
SECRETARE AU FOREIGN OFFICE DU ROYAUME UNI
PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DES MINISTRES
EUROPEEN

1. Au nom du Groupe des Ambassadeurs de l'Organisation de l'Unité africaine accrédités auprès de la Commission économique européenne (CEE), je voudrais vous exprimer nos remerciements sincères pour avoir accepté de rencontrer le Bureau du Groupe OUA afin d'échanger des vues avec lui sur des questions aussi graves que celles ayant trait aux développements politiques qui se déroulent en Afrique australe en général et en Afrique du Sud et en Namibie en particulier. Il ne fait pas de doute que ces questions ont un impact considérable sur les relations de l'Afrique avec la Communauté européenne dans son ensemble et avec chacun de ses membres pris individuellement.
2. Nous vous saurions particulièrement gré si, à travers vous, le Secrétaire au Foreign Office du Royaume Uni en personne, qui, par coïncidence, assumez actuellement la présidence en exercice du Conseil des ministres de la CEE, ce mémorandum pouvait être soumis au prochain Conseil des Ministres de la CEE.

.../2

3. Les milieux politiques internationaux ont concentré leur attention sur les développements passés et récents de nature explosive qui se déroulent en Afrique australe et plus particulièrement à l'intérieur de l'Afrique du Sud et de la Namibie, cela dans un souci de trouver une solution pacifique à la crise qui sévit dans cette partie du continent africain.

4. C'est avec regret que nous avons noté l'absence de certains pays de la Communauté européenne à la Conférence mondiale sur les Sanctions contre l'Afrique du Sud qui s'est tenue, récemment, à Paris, France, du 16 au 20 juin 1986. Cette Conférence a été suivie, quelques jours plus tard, par la Réunion au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté européenne, à la Haye. Là encore, la position adoptée par un petit nombre de pays, le Royaume Uni, la République fédérale d'Allemagne et le Portugal, n'a pas contribué positivement à l'adoption d'une décision par le Sommet pour l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud. De même, au Conseil de sécurité des Nations Unies, la position adoptée par le Royaume Uni, avec le soutien de quelques pays occidentaux, a empêché, par le recours au droit de veto notamment, que des mesures soient prises par la communauté internationale pour l'imposition des sanctions.

5. Nous sommes fermement convaincus que l'imposition de sanctions globales et obligatoires constitue la seule voie pacifique pouvant conduire à l'éradication de l'apartheid, qui a été reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies comme un crime contre l'humanité.

6. Nous nous félicitons néanmoins de certaines décisions de la Communauté telle que celle prise par vos pays d'adhérer à la Convention de Lome III dans laquelle toutes les parties contractantes ont proclamé *"leur détermination de tout mettre en oeuvre efficacement pour l'éradication de l'apartheid qui constitue une violation des droits de l'homme et un affront à la dignité humaine"*.

1/ Convention de Lome III, Déclaration commune ad Article 4

L'Apartheid est apparu dans la description qu'en fait le Groupe des Sages du Commonwealth, dans son rapport, comme quelque chose de particulièrement révoltant. Pour ceux-là qui ne savent pas encore le caractère pernicieux de l'apartheid, voici comment le rapport, dans ses pages liminaires, le décrit :

"Aucun d'entre nous ne savait quelle était la réalité véritable de l'apartheid. En tant que système social inventé par l'homme, il est terrifiant dans sa cruauté. C'est par la force qu'il existe et qu'il perdure. Il est source de misère et de dégradation humaines et met en danger la vie de millions d'individus".

7. En dépit du fait que la communauté internationale a condamné le régime d'apartheid et a exprimé la répugnance qu'il lui inspire, le régime de Pretoria a choisi de poursuivre et d'intensifier obstinément, avec arrogance et avec brutalité, sa politique répressive et son terrorisme d'Etat. L'Afrique du Sud raciste continue à opposer un souverain mépris aux appels que la communauté internationale lance pour l'éradication de l'apartheid, pour l'octroi à plus de 21 millions de ses citoyens de droits démocratiques et pour le respect de leurs droits de l'homme.

8. La réponse de la majorité des Sud-africains et des Namibiens a été, inévitablement, le recours à la lutte armée en vue de créer dans leurs pays une atmosphère harmonieuse et d'y faire respecter les droits fondamentaux de l'homme pour l'instauration d'une société démocratique et multiraciale future en Afrique du Sud et en Namibie. Maintenant que la lutte qu'ils mènent pour libérer leurs peuples a atteint son point culminant, le régime raciste a commencé à paniquer et essaie désespérément de contenir la vague de la liberté. Il a ainsi choisi l'escalade dans la confrontation avec son propre peuple, ses voisins et la communauté internationale, faisant ainsi de l'ensemble de la région de l'Afrique australe une zone hautement explosive qui risque d'empoisonner les relations internationales et de mettre en danger la paix et la stabilité dans le monde.

9. Pour nous, en Afrique, il est difficile de comprendre et d'accepter les raisons qui ont été avancées par certains Etats de la Communauté pour s'opposer à l'imposition des sanctions. Les intérêts économiques et politiques mêmes à court terme que ces quelques pays veulent protéger risquent de disparaître si l'on tarde à imposer des sanctions ou si l'on ne les impose pas. L'intensification de la lutte armée et la violence qui l'accompagne prendront des dimensions imprévisibles provoquant ainsi d'autres souffrances pour les peuples de la région et d'au-delà.

10. Il est encore plus difficile de comprendre les arguments suivant lesquels les sanctions toucheront les Noirs eux-mêmes. Nous savons que la population sud-africaine qui vit, dans des endroits comme Sharpeville, Uitenhague, Soweto, Crossroads et ailleurs, dans un état de peur permanente et qui est victime quotidiennement de tortures et de massacres perpétrés de sang froid par l'appareil d'Etat raciste, a, lui-même, demandé l'imposition des sanctions à la communauté internationale. L'apartheid tue. Il est clair que vivre sous l'apartheid constitue une pire forme de souffrance et de torture psychologique que le désagrément matériel qui pourrait découler de l'imposition des sanctions.

11. La situation des Etats de la Ligne de Front et des autres Etats voisins d'Afrique australe a servi de prétexte, puisque l'on a pu soutenir que leurs économies souffriraient de l'imposition des sanctions. La vérité, c'est que les actes sans cesse croissants de sabotage et de destruction des infrastructures économiques vitales des Etats de la Ligne de Front et des autres Etats voisins par lesquels se traduit l'agression militaire sud-africaine sont, de loin, pires que tout autre effet que les sanctions pourraient avoir dans la région.

12. Par conséquent, en exhortant la Communauté à imposer des sanctions, nous sommes convaincus qu'elle apporterait ainsi une

contribution importante à la restauration de la paix dans le monde et au respect de la dignité de l'homme.

13. Le monde devient chaque jour davantage plus interdépendant. Les liens historiques, politiques et économiques qui lient les pays africains pris individuellement aux membres de la Communauté européenne sont, de notre point de vue, et à long terme, beaucoup plus important et profitables pour nos différents peuples que les avantages économiques à court terme qu'un petit nombre de membres de la Communauté ont aujourd'hui en Afrique du Sud.

14. Compte tenu de cela, et au nom de tous les Etats membres de l'OUA, nous exhortons une fois de plus la Communauté et chacun de ses Etats membres à imposer des sanctions sans plus tarder contre l'Afrique du Sud. Nous exhortons en outre les Etats membres de la CEE qui siègent au Conseil de sécurité des Nations Unies à s'abstenir de recourir au droit de veto pour entraver la détermination collective qu'ont les Nations Unies d'imposer des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud.

15. Sur la question de l'indépendance de la Namibie, nous lançons aussi un appel à la Communauté et à chacun de ses Etats membres pour qu'ils exercent de nouvelles pressions, des pressions efficaces, contre l'Afrique du Sud, y compris en rejetant le lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces cubaines d'Angola. Nous sommes convaincus que de telles mesures ne pourront que conduire à une mise en oeuvre rapide de la résolution 435 adoptée en 1978 sur l'indépendance de la Namibie par le Conseil de sécurité.

16. Au fur et à mesure que la situation se détériore en Afrique australe, les Etats de la Ligne de Front continuent à supporter le fardeau des atrocités de l'Afrique du Sud, non seulement en raison du nombre croissant de réfugiés en provenance d'Afrique du Sud et de Namibie, mais, surtout, en raison des actes d'agression militaire et de sabotage des infrastructures économiques

vitales et des projets de développement par l'Afrique du Sud. Nous lançons un appel à la Communauté pour qu'elle accroisse son assistance aux Etats de la Ligne de Front et aux autres Etats voisins dont les économies se trouvent gravement affectées par la politique de déstabilisation de l'Afrique du Sud.

17. Pour que des sanctions internationales puissent aboutir, il faut le soutien des gouvernements. Les sanctions seront efficaces si tous les Etats membres de la Communauté décident d'adopter des mesures législatives globales et d'autres mesures visant à garantir l'application des sanctions. De telles mesures législatives devraient inclure des sanctions contre les individus, les sociétés et les institutions qui ne se conformeront pas auxdites mesures.

18. Nous pensons qu'une action décisive de la CEE dans le sens que nous venons d'indiquer, tout comme un échange de vues constructif sur ce que nous considérons tous comme un crime contre l'humanité, contribueront à l'instauration d'une société pacifique, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud.

Pour et au nom du Groupe des
Ambassadeurs de l'OUA à Bruxelles

Ambassadeur Seydina Oumar SY
Président a.i. du Groupe OUA
et Doyen du Corps diplomatique
africain de Bruxelles

Bruxelles, le 11 septembre 1986

1986-09-19

Memorandum du president du groupe OAU des Ambassadeurs accredités aupres de la CEE sur la necessite d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du sud

Howe, Sir Geoffrey

Bureau Permanent de l'OAU a Bruxelles

<http://archives.au.int/handle/123456789/2094>

Downloaded from African Union Common Repository